








---

# Demande de licence de tirage

## Moitié-moitié (Plus de 5000 \$)

---

-  Guide
-  Formulaire de demande de licence
-  Annexe B – Lettre de garantie relative à un système de loterie
-  Frais d'étude et droits – Modalités de paiement
-  Aide-mémoire – Documents à joindre à la demande de licence

### **IMPORTANT**

**Veillez faire parvenir votre demande à la Régie au moins  
30 jours avant la date à laquelle le premier tirage doit avoir lieu.**

## Renseignements généraux

---

### Principes généraux

L'obtention d'une licence de tirage est nécessaire lorsqu'un organisme désire faire des tirages de type moitié-moitié.

### Définitions

Un tirage moitié-moitié se définit par un système de loterie dont le prix à attribuer correspond à 50 % des revenus provenant de la vente de tous les billets de participation.

L'organisme qui demande une licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié doit être dûment constitué en personne morale sans but lucratif, en société ou en association au sens du Code civil et poursuivre des fins charitables ou religieuses.

On entend par « fins charitables » les fins qui visent :

- 1° à soulager la souffrance ou la pauvreté, ou
- 2° à promouvoir l'éducation, ou
- 3° à réaliser tout autre dessein avantageux pour la collectivité sur le plan culturel, artistique, sportif ou communautaire.

On entend par « fins religieuses » les fins qui visent à promouvoir une doctrine religieuse.

### Moitié-moitié

La licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié de plus de 5 000 \$ autorise des tirages dont la valeur de chaque prix à attribuer est supérieure à 5 000 \$. Elle ne peut être exploitée au cours d'une séance ou d'une journée de bingo régie par le *Règlement sur les bingos* et les *Règles sur les bingos*.

Le tirage doit être une activité accessoire à l'événement public pour lequel la licence a été délivrée.

Un tel tirage ne peut avoir lieu que pendant le déroulement d'un événement public à caractère social, culturel, éducationnel ou sportif.

Chaque prix gagné pour un moitié-moitié doit être un montant d'argent qui peut être remis en espèces, par chèque ou conformément à une autre méthode reconnue par les institutions financières.

Chaque prix d'un moitié-moitié est déterminé et annoncé aux participants après que la vente des billets soit terminée, laquelle doit cesser au moins 10 minutes avant le tirage.

La personne qui possède le billet gagnant doit être présente lors du tirage et doit signer son billet avant de réclamer son prix au plus tard 15 minutes après l'annonce du numéro ou de l'identifiant apparaissant sur le billet gagnant. Dans le cas contraire, le titulaire de la licence doit tirer un autre billet jusqu'à ce que le prix soit attribué.

Lorsque le tirage pour un moitié-moitié n'est pas fait dans les 15 minutes suivant l'heure à laquelle il devait l'être, le titulaire de la licence doit informer le public participant de l'heure à laquelle il sera reporté. Le report d'un moitié-moitié doit avoir lieu pendant le déroulement de l'événement public pour lequel la licence a été délivrée.

#### *Vente des billets*

Les billets d'un moitié-moitié doivent être vendus par une personne physique et ces derniers doivent être remis directement à l'acheteur.

Les billets doivent être vendus pendant le déroulement de l'événement public pour lequel la licence a été délivrée et au prix indiqué sur leur partie détachable.

La vente des billets de participation pour un moitié-moitié et le tirage de celui-ci doivent se dérouler la même journée.

#### *Rapport d'utilisation des profits*

Le titulaire de la licence de tirage doit, **sur demande de la Régie**, faire la démonstration que les profits réalisés dans le cadre de la conduite et de l'administration de l'activité ont été utilisés aux fins pour lesquelles la licence a été délivrée.

---

**Modifications**

Toute demande de modification doit être faite par écrit à la Régie :

- **Avant la délivrance de la licence** : tout changement aux renseignements fournis lors de la demande qui pourrait se produire avant la délivrance de la licence doit être signalé à la Régie dès qu'il est connu par le demandeur.
- **Après la délivrance de la licence** : aucune modification relative à la tenue d'un tirage moitié-moitié ne peut être apportée sans obtenir au préalable l'autorisation écrite de la Régie.

---

**Affichage de la licence**

La licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié doit être affichée dans le lieu où le tirage est tenu.

Le titulaire de la licence doit informer le public participant de l'endroit où il peut prendre connaissance des règles de participation et de fonctionnement du tirage.

Ces règles ne peuvent être modifiées après le début du tirage.

---

**Période de validité de la licence**

La licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié est valide pour une année à partir de la date de sa délivrance. Tous les tirages doivent être faits à l'intérieur de la période de validité de la licence.

**Modalités de transmission de la demande**

La demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié ainsi que les frais d'étude doivent parvenir à la Régie au moins 30 jours avant la date à laquelle le premier tirage doit avoir lieu.

**IMPORTANT**

Le défaut de transmettre le formulaire de demande et le paiement des frais d'étude dans les délais peut entraîner un retard dans le processus de délivrance de la licence.

Les dispositions de la réglementation applicables à ce type de licence ainsi que les formulaires requis sont disponibles sur le site Internet de la Régie au [www.racj.gouv.qc.ca](http://www.racj.gouv.qc.ca). Vous pouvez également obtenir de l'information par téléphone aux numéros suivants :

Québec : 418 643-7667

Montréal : 514 873-3577

Sans frais : 1 800 363-0320

---

## Instructions pour remplir le formulaire

### Section 1

#### Identification de l'organisme

Cette section vise à identifier le titulaire de la licence et par conséquent, le responsable de son exploitation. Cette information apparaîtra sur la licence.

Le nom complet de l'organisme et toutes les informations utiles permettant à la Régie de communiquer avec celui doivent apparaître.

#### **Documents à joindre**

La demande doit être accompagnée d'un document démontrant les fins et les buts poursuivis par l'organisme et d'une copie des lettres patentes, du certificat de constitution ou autre document attestant son existence.

### Section 2

#### Identification de la personne-ressource

La **personne-ressource** est la personne qui signe le formulaire au nom de l'organisme. Il est important que la Régie puisse joindre facilement cette personne qui sera, par ailleurs, sa seule interlocutrice.

#### **Documents à joindre**

Une copie de la résolution autorisant la personne à faire la demande au nom de l'organisme doit accompagner la demande. Un modèle de résolution est joint au présent guide.

### Section 3

#### Identification de l'adresse de correspondance

Inscrire l'adresse où l'organisme désire recevoir sa correspondance, si celle-ci est différente de la section 1.

### Section 4

#### Conservation des fonds

Inscrire les coordonnées de l'institution financière et le numéro de compte chèque spécialement ouvert pour l'administration du tirage. Ce compte doit faire l'objet d'une comptabilité distincte.

### Section 5

#### Autorisation de l'organisateur de l'événement

Le tirage d'un moitié-moitié dont la valeur des prix à attribuer est supérieure à 5 000 \$ doit être une activité accessoire à un événement public à caractère social, culturel, éducationnel ou sportif.

L'organisme doit avoir été autorisé par l'organisateur de l'événement à mettre sur pied et à exploiter le tirage sur les lieux et pendant le déroulement de celui-ci.

Cette section **doit être obligatoirement remplie et signée** par l'organisateur de l'événement.

### Section 6

#### Valeur des prix à attribuer

La valeur totale des prix à attribuer doit être déterminée par le nombre maximal de billets à vendre pour chaque tirage et être égale à 50 % des revenus qui proviendraient de la vente de tous les billets de participation, le cas échéant.

Inscrire dans cette section le nombre maximal de billets à vendre par tirage, le prix des billets, la valeur du prix à remettre au gagnant, la date, l'heure et le lieu où doit être conduit chaque tirage.

#### **Estimation des revenus et revenus réels des tirages moitié-moitié**

Les droits payables pour l'obtention d'une licence de tirage pour un moitié-moitié sont établis en fonction des revenus qui proviennent de la vente totale des billets **imprimés ou estimés lors de la demande de licence** de tous les tirages d'un ou de plusieurs événements.

Suite aux tirages, si les revenus réels provenant de la vente totale des billets pour tous les tirages d'un ou de plusieurs événements dépassent de 10 % les revenus de la vente totale des billets imprimés ou estimés lors de la demande, le titulaire devra payer 3 % de cet excédent.

Si l'organisme prévoit tenir des tirages moitié-moitié pour plus d'un événement pendant la période de validité de la licence, il doit remplir les sections 5 et 6 du formulaire pour chacun des événements. Au besoin, utilisez le gabarit prévu à cet effet.

<b>Section 6</b>	
<b>Valeur des prix à attribuer (suite)</b>	<b>Pour chaque événement, vous devez additionner les bénéfices bruts prévus et la valeur totale des prix de tous les tirages.</b>
<b>Billets de participation</b>	<p><b>Informations devant apparaître sur le billet</b></p> <p>Les billets de moitié-moitié doivent être composés d'au moins 2 parties indiquant le même numéro ou identifiant.</p> <p>Le talon doit être conservé par le titulaire de la licence.</p> <p>La partie détachable doit être remise à l'acheteur et indiquer :</p> <p>1° le prix de vente du billet;</p> <p>2° l'heure, l'endroit et la date du tirage</p> <p>Les billets doivent indiquer le nom du titulaire et le numéro de sa licence.</p> <p>Si la licence de tirage autorise plus d'un tirage moitié-moitié à la même date, le titulaire doit utiliser des billets qui se distinguent, notamment par leur couleur ou leur numéro de série.</p>

<b>Section 7</b>	
<b>Calcul des bénéfices nets</b>	<p>Le pourcentage des bénéfices nets d'un tirage moitié-moitié ne peut être inférieur à 35 %.</p> <p><b>Pour remplir cette section vous devez utiliser les totaux calculés à la section 6.</b></p> <p>Les bénéfices nets recueillis par un organisme lors d'un tirage moitié-moitié doivent être utilisés pour des fins ou œuvres charitables ou religieuses au Québec dans l'année de la délivrance de la licence.</p> <p>Dans cette section, vous devez additionner le total des bénéfices bruts prévus et la valeur totale des prix de tous les événements.</p>

<b>Section 8</b>	
<b>Déclaration de la personne autorisée</b>	Le formulaire de demande <b>doit</b> être signé et daté par la personne-ressource dûment autorisée à représenter l'organisme.

<b>Section 9</b>	
<b>Attestation relative aux documents constitutifs</b>	Lorsque les documents constitutifs (par exemple, lettres patentes) ont déjà été fournis à la Régie lors d'une demande antérieure et qu'aucun changement n'est survenu depuis leur transmission, l'organisme n'a pas à les transmettre à nouveau. Cependant, la personne-ressource <b>doit</b> signer la section 9 pour attester de leur conformité.

<b>Annexe B</b>	
<b>Cautionnement</b>	<p>Dans le cadre du traitement de la demande, la Régie peut exiger qu'un cautionnement soit fourni.</p> <p>Si tel est le cas, la Régie communiquera avec vous ultérieurement.</p> <p>Le cautionnement sert essentiellement à garantir que les responsabilités financières du titulaire d'une licence de tirage à l'égard du public sont remplies, c'est-à-dire que les prix annoncés sont attribués aux gagnants.</p> <p>Le cautionnement peut revêtir l'une des formes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une lettre de garantie, conformément à l'annexe B;</li> <li>• Le dépôt d'une somme d'argent à la Régie. Le chèque doit alors être fait à l'ordre du ministre des Finances;</li> <li>• Le dépôt d'une somme d'argent dans un compte en fidéicomis, lequel sera administré par un tiers (notaire ou comptable, par exemple).</li> </ul> <p>La lettre de garantie doit contenir obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le sceau ou l'estampille de l'institution financière,</li> <li>– toutes les dates des tirages moitié-moitié.</li> </ul> <p>Si l'organisme choisit de garantir le cautionnement au moyen d'un chèque, il doit transmettre un chèque distinct de celui fourni pour le paiement des frais d'étude et des droits à payer pour la demande de licence.</p>

**Formulaire à produire après la délivrance de la licence**

<b>Rapport des bénéfices nets et bruts d'un tirage moitié-moitié</b>	<p>Ce rapport doit être retourné à la Régie au plus tard dans <b>les 60 jours suivant la date d'expiration de la licence ou lors de la production d'une nouvelle demande.</b></p> <p>Vous devez joindre au rapport, ou à la nouvelle demande, le paiement pour l'excédent provenant de la vente totale et réelle de tous les billets.</p> <p>Le formulaire est disponible au <a href="http://www.racj.gouv.qc.ca">www.racj.gouv.qc.ca</a>.</p>
--	--



Au besoin, détacher et joindre à la demande de licence

## RÉSOLUTION Personne-ressource auprès de la Régie

Lire les instructions de la section 2 avant de remplir ce formulaire.  
Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées.

Nom de l'organisme	
	N° de dossier de la Régie <b>17-</b>

Extrait de la résolution du conseil d'administration ayant eu lieu le \_\_\_\_\_

Il est proposé par \_\_\_\_\_

et secondé par \_\_\_\_\_

que madame/monsieur \_\_\_\_\_

soit désigné(e) comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

**La résolution doit être signée par le secrétaire, le président ou par deux administrateurs du conseil d'administration de l'organisme.**

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
année mois jour

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
année mois jour

# Demande de licence de tirage Activité de moitié-moitié (Plus de 5 000 \$)

### Important

Lire le guide avant de remplir le formulaire. Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées.  
Dater et signer le formulaire. Joindre tous les documents requis.

Section 1 – Identification de l'organisme					
Nom de l'organisme					N° de dossier attribué par la Régie
					<b>17-</b>
Numéro, rue					
Ville			Province		Code postal
Ind. rég.	Téléphone	N° de poste	Ind. rég.	Télécopie	Adresse de courriel
Possédez-vous un numéro d'entreprise du Québec délivré par le Registraire des entreprises (NEQ)?					Inscrire le N° d'entreprise du Québec (NEQ)
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					<b>11-</b>

Section 2 – Identification de la personne-ressource					
Nom		Prénom		Date de naissance	
				Année	Mois    Jour
Numéro, rue (si autre que l'adresse inscrite à la section 1)					
Ville			Code postal	Adresse de courriel	
<b>Téléphones</b>	Ind. rég.	Résidence	Ind. rég.	Travail	N° de poste
	Ind. rég.	Cellulaire	Ind. rég.	Télécopie	

Section 3 – Identification de l'adresse de correspondance si différente de celle de la section 1	
Numéro, rue	
Ville	Code postal

Section 4 – Conservation des fonds	
Nom de l'institution financière	
Numéro, rue	
Ville	Code postal
Numéro de compte spécial ouvert pour le ou les tirages	

Section réservée à la Régie des alcools des courses et des jeux					
Frais et droits exigibles	Montant exigible	Cautionnement	Montant	Date de réception	Initiales
Frais d'administration	\$	Lettre de garantie	\$	Année    Mois    Jour	
Droits	\$				
<b>Total</b>	<b>\$</b>	Compte en fidéicommis	\$	Commentaires	
Date du chèque			Date du chèque		
Année    Mois    Jour		Année    Mois    Jour			
N° de dossier	N° de l'organisme	N° de demande		N° de l'intervenant	
N° événement # 1	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage
N° événement # 2	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage
N° événement # 3	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage	N° lieu de tirage

**AU BESOIN, VEUILLEZ UTILISER LES GABARITS FOURNIS À LA FIN DU FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'AJOUT D'ÉVÉNEMENTS OU DE TIRAGES.**

Section 5 – Autorisation de l'organisateur de l'événement													
<b>Événement : N° 1</b>													
Je, _____ <small style="display: block; text-align: center; margin-left: 50px;">nom de l'organisateur de l'événement</small>	autorise _____ <small style="display: block; text-align: center; margin-left: 50px;">nom de l'organisme</small>												
à mettre sur pied et exploiter un ou des tirages moitié-moitié pendant l'événement suivant : _____ <small style="display: block; text-align: center; margin-left: 50px;">nom de l'événement</small>													
à _____ <small style="display: block; text-align: center; margin-left: 50px;">endroit où aura lieu l'événement</small>	Du <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse; margin-right: 10px;"> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 15px;"></td></tr> <tr><td style="text-align: center; font-size: 8px;">année</td></tr> </table> <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse; margin-right: 10px;"> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 15px;"></td></tr> <tr><td style="text-align: center; font-size: 8px;">mois</td></tr> </table> <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse; margin-right: 10px;"> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 15px;"></td></tr> <tr><td style="text-align: center; font-size: 8px;">jour</td></tr> </table> au <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse; margin-right: 10px;"> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 15px;"></td></tr> <tr><td style="text-align: center; font-size: 8px;">année</td></tr> </table> <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse; margin-right: 10px;"> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 15px;"></td></tr> <tr><td style="text-align: center; font-size: 8px;">mois</td></tr> </table> <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 15px;"></td></tr> <tr><td style="text-align: center; font-size: 8px;">jour</td></tr> </table>		année		mois		jour		année		mois		jour
année													
mois													
jour													
année													
mois													
jour													
Caractère de l'événement : <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Culturel <input type="checkbox"/> Éducationnel <input type="checkbox"/> Sportif													
Signature de l'organisateur de l'événement : _____	Téléphone <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse; margin-right: 10px;"> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 15px;"></td></tr> <tr><td style="text-align: center; font-size: 8px;">ind. rég.</td></tr> </table> n° de poste <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 15px;"></td></tr> </table>		ind. rég.										
ind. rég.													

Section 6 – Valeur des prix à attribuer								
Événement : N° 1								
Tirages	Nombre maximal de billets à vendre*	x	Prix du billet	=	Bénéfices bruts prévus	x 50 % =	Valeur du prix à remettre au gagnant	Date, heure et lieu du tirage (numéro civique, rue, municipalité, code postal)
1 <sup>er</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
2 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
3 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
4 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
5 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
6 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
<b>Total des billets</b>					<b>Total des bénéfices bruts</b>		<b>Valeur totale des prix</b>	\$
								<b>Si l'événement comporte 6 tirages ou moins, additionnez les BÉNÉFICES BRUTS PRÉVUS et la VALEUR TOTALE DES PRIX de tous les tirages et reportez ces montants dans les cases correspondantes à la section 7.</b>

\* Pour plus de détails concernant les informations devant apparaître sur les billets de participation, consultez la section 6 du guide.



**Section 6 – Valeur des prix à attribuer (suite)**

**Événement : N° 1**

Tirages	Nombre maximal de billets à vendre*	x	Prix du billet	=	Bénéfices bruts prévus	x 50 % =	Valeur du prix à remettre au gagnant	Date, heure et lieu du tirage (numéro civique, rue, municipalité, code postal)
7 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
8 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
9 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
10 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
11 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
12 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
13 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
14 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
15 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
16 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
17 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
18 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
19 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
20 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
21 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
22 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
23 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
24 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
25 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
<b>Total des billets</b>			<b>Total des bénéfices bruts</b>		\$	<b>Valeur totale des prix</b>	\$	<b>Si l'événement comporte 25 tirages ou moins, additionnez les BÉNÉFICES BRUTS PRÉVUS et la VALEUR TOTALE DES PRIX de tous les tirages et reportez ces montants dans les cases correspondantes à la section 7.</b>

**Note :** Pour les événements ayant plus de 25 tirages, veuillez utiliser le gabarit prévu à cet effet. Assurez-vous d'y inscrire le numéro de l'événement ainsi que les numéros des tirages.

**Section 5 – Autorisation de l'organisateur de l'événement**

**Événement : N° 2**

Je, \_\_\_\_\_ autorise \_\_\_\_\_  
nom de l'organisateur de l'événement nom de l'organisme

à mettre sur pied et exploiter un ou des tirages moitié-moitié pendant l'événement suivant : \_\_\_\_\_  
nom de l'événement

à \_\_\_\_\_ Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
endroit où aura lieu l'événement année mois jour année mois jour

Caractère de l'événement :  Social  Culturel  Éducationnel  Sportif

Signature de l'organisateur de l'événement : \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ n° de poste \_\_\_\_\_  
ind. rég.

**Section 6 – Valeur des prix à attribuer**

**Événement : N° 2**

Tirages	Nombre maximal de billets à vendre*	x	Prix du billet	=	Bénéfices bruts prévus	x 50 % =	Valeur du prix à remettre au gagnant	Date, heure et lieu du tirage (numéro civique, rue, municipalité, code postal)
1 <sup>er</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
2 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
3 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
4 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
5 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
6 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
<b>Total des billets</b>					<b>Total des bénéfices bruts</b>		<b>Valeur totale des prix</b>	<b>Si l'événement comporte 6 tirages ou moins, additionnez les BÉNÉFICES BRUTS PRÉVUS et la VALEUR TOTALE DES PRIX de tous les tirages et reportez ces montants dans les cases correspondantes à la section 7.</b>

\* Pour plus de détails concernant les informations devant apparaître sur les billets de participation, consultez la section 6 du guide.

Section 6 – Valeur des prix à attribuer (suite)								
Événement : N° 2								
Tirages	Nombre maximal de billets à vendre*	x	Prix du billet	=	Bénéfices bruts prévus	x 50 % =	Valeur du prix à remettre au gagnant	Date, heure et lieu du tirage (numéro civique, rue, municipalité, code postal)
7 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
8 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
9 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
10 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
11 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
12 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
13 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
14 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
15 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
16 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
17 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
18 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
19 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
20 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
21 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
22 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
23 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
24 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
25 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
<b>Total des billets</b>			<b>Total des bénéfices bruts</b>		\$	<b>Valeur totale des prix</b>	\$	<b>Si l'événement comporte 25 tirages ou moins, additionnez les BÉNÉFICES BRUTS PRÉVUS et la VALEUR TOTALE DES PRIX de tous les tirages et reportez ces montants dans les cases correspondantes à la section 7.</b>

**Note :** Pour les événements ayant plus de 25 tirages, veuillez poursuivre la numérotation sur le gabarit fourni à la fin du formulaire. Assurez-vous d'y inscrire le numéro de l'événement ainsi que les numéros des tirages.

Section 7 – Calcul des bénéfices nets			
<b>1. Total des bénéfices bruts prévus</b> Additionnez les montants des bénéfices bruts <u>de tous les événements</u>			\$
<b>2. Valeur totale des prix</b> Additionnez les montants de la valeur totale des prix <u>de tous les événements</u> (Doit correspondre à 50 % des bénéfices bruts inscrits à la ligne 1)		\$	
<b>3. Frais d'administration</b> (maximum 15 % des bénéfices bruts)		\$	
<b>4. Total</b>	<b>(ligne 2 + 3) =</b>	\$	–
<b>5. Bénéfices nets</b> (minimum 35 % des bénéfices bruts)	<b>(ligne 1 – ligne 4) =</b>		\$

Section 8 – Déclaration de la personne autorisée (identifiée à la section 2)	
<p>Je, soussigné(e), _____ déclare que je suis la personne autorisée à agir au nom  <small>nom et prénom (en lettres moulées)</small>  de l'organisme et que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts.</p>	
<p>Et j'ai signé, _____  <small>signature</small></p>	<p>Date  _____   _____   _____   <small>année mois jour</small></p>

Section 9 – Attestation relative aux documents constitutifs (s'il y a lieu)	
<p>Je, soussigné(e), _____ atteste que les documents ou renseignements requis  <small>nom et prénom (en lettres moulées)</small>  n'ayant pas été joints à la présente ont déjà été fournis lors d'une précédente demande et sont encore à jour.</p>	
<p>Et j'ai signé, _____  <small>signature</small></p>	<p>Date  _____   _____   _____   <small>année mois jour</small></p>

**VEUILLEZ UTILISER CE GABARIT POUR L'AJOUT D'ÉVÉNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.**

Section 5 – Autorisation de l'organisateur de l'événement	
Événement : N° _____	
<p>Je, _____  <small>nom de l'organisateur de l'événement</small></p> <p>à mettre sur pied et exploiter un ou des tirages moitié-moitié pendant l'événement suivant : _____  <small>nom de l'événement</small></p> <p>à _____  <small>endroit où aura lieu l'événement</small></p> <p>Caractère de l'événement :    <input type="checkbox"/> Social    <input type="checkbox"/> Culturel    <input type="checkbox"/> Éducationnel    <input type="checkbox"/> Sportif</p> <p>Signature de l'organisateur de l'événement : _____</p>	<p>autorise _____  <small>nom de l'organisme</small></p> <p>Du _____ au _____  <small>année mois jour      année mois jour</small></p> <p>Téléphone _____ n° de poste _____  <small>ind. rég.</small></p>

Section 6 – Valeur des prix à attribuer								
Événement : N° _____								
Tirages	Nombre maximal de billets à vendre*	x	Prix du billet	=	Bénéfices bruts prévus	x 50 % =	Valeur du prix à remettre au gagnant	Date, heure et lieu du tirage (numéro civique, rue, municipalité, code postal)
1 <sup>er</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
2 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
3 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
4 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
5 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
6 <sup>e</sup>		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
<b>Total des billets</b>					<b>Total des bénéfices bruts</b>		<b>Valeur totale des prix</b>	<b>Si l'événement comporte 6 tirages ou moins, additionnez les BÉNÉFICES BRUTS PRÉVUS et la VALEUR TOTALE DES PRIX de tous les tirages et reportez ces montants dans les cases correspondantes à la section 7.</b>
					\$		\$	

\* Pour plus de détails concernant les informations devant apparaître sur les billets de participation, consultez la section 6 du guide.

**VEUILLEZ UTILISER CE GABARIT SI L'ÉVÉNEMENT COMPTE PLUS DE 25 TIRAGES.** Assurez-vous d'inscrire le numéro de l'événement et les numéros des tirages.

Section 6 – Valeur des prix à attribuer (suite)								
Événement : N° _____								
Tirages	Nombre maximal de billets à vendre*	x	Prix du billet	=	Bénéfices bruts prévus	x 50 % =	Valeur du prix à remettre au gagnant	Date, heure et lieu du tirage (numéro civique, rue, municipalité, code postal)
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
		x	\$	=	\$	x 50 % =	\$	
<b>Total des billets</b>			<b>Total des bénéfices bruts</b>		\$	<b>Valeur totale des prix</b>	\$	<b>Additionnez les BÉNÉFICES BRUTS PRÉVUS et la VALEUR TOTALE DES PRIX de tous les tirages et reportez ces montants dans les cases correspondantes à la section 7.</b>

\* Pour plus de détails concernant les informations devant apparaître sur les billets de participation, consultez la section 6 du guide.

Licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié (Plus de 5 000 \$)

Numéro de dossier de la Régie : 17- \_\_\_\_\_

Numéro de dossier de l'institution financière : \_\_\_\_\_

À la demande expresse et pour le bénéfice exclusif de

\_\_\_\_\_ ,  
nom de l'organisme

nous nous engageons à payer à la Régie des alcools, des courses et des jeux toute somme n'excédant pas

\_\_\_\_\_ dollars ( \_\_\_\_\_ \$), sur avis écrit :

a) du défaut de \_\_\_\_\_  
nom de l'organisme

de remettre le ou les prix attribués qu'il s'est engagé à remettre lors du tirage qu'il a été autorisé à conduire le

\_\_\_\_\_ , ou  
date de tous les tirages moitié-moitié

b) de la décision de la Régie de mettre fin à ce tirage et d'en attribuer les prix aux personnes gagnantes conformément à la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (L.R.Q., c.-L-6).

Cet engagement prend fin quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite prévue pour la remise complète et entière de tous et chacun des prix attribués ou trente (30) jours après la réalisation des privilèges qui s'y rattachent selon la dernière de ces deux éventualités.

Nous renonçons au bénéfice de discussion.

Signé à : \_\_\_\_\_  
ville ou localité

le \_\_\_\_\_  
année mois jour

Nom : \_\_\_\_\_  
cautionnaire

Numéro, rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_  
ind. rég.

Par : \_\_\_\_\_  
signature du représentant dûment autorisé

Identification  
(apposer le sceau ou l'estampille)

■ Ce formulaire doit être rempli par une institution autorisée à cet effet, notamment une banque, une compagnie d'assurances, une caisse populaire ou une compagnie de fiducie.

Une copie intégrale de ce texte sur papier officiel est également valable.

■ Le sceau ou l'estampille de l'institution signataire de la lettre de garantie doit y être apposé.

**Ce document doit être fourni à la Régie, sur demande.**

Licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié (Plus de 5 000 \$)

Prix de vente totale des billets imprimés ou estimés*		\$
	x	3 %
Sous-total	=	\$
Frais d'étude**	+	30,25 \$
<b>Montant des droits payables</b>	=	\$

\* Correspond au total des bénéfices bruts prévus inscrit à la section 7 du formulaire de demande.

\*\* Les frais d'étude pour l'obtention d'une licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié sont indexés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, déterminé par Statistique Canada, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année précédente. Ces frais ne sont pas remboursables.

Modalités de paiement

Selon le mode de transmission de la demande, les modes de paiement acceptés sont :

**En personne à nos bureaux :**

Carte de crédit, chèque, mandat postal, mandat bancaire, carte de débit ou argent comptant.

**Par la poste :**

Carte de crédit, chèque, mandat bancaire ou mandat postal.

• Les cartes de crédit acceptées sont **Visa, MasterCard et American Express**.

• Le chèque, le mandat postal ou le mandat bancaire doit être libellé à l'ordre du **ministre des Finances**.

• Tout chèque qui n'est pas honoré par l'institution sur laquelle il est tiré, est assujéti à des frais de 35 \$.

Envoi du formulaire

À Québec : 560, boulevard Charest Est, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1K 3J3

À Montréal : 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Pour un paiement par carte de crédit, joindre ce coupon à votre demande

Nom de l'organisme	N° de dossier de la Régie <b>17-</b>
--------------------	---

<input type="checkbox"/> Visa	<input type="checkbox"/> MasterCard	Montant payé	Nom et prénom du détenteur de la carte de crédit
<input type="checkbox"/> American Express			

Numéro de la carte	V-Code*	Date d'expiration de la carte	signature
		(MMAA)	

\* Les trois derniers chiffres apparaissant au verso de la carte.



## Documents à joindre à la demande de licence de tirage moitié-moitié (Plus de 5 000 \$)

---

- Formulaire de demande
- Chèque ou mandat pour le paiement des frais d'étude et des droits à l'ordre du ministre des Finances, **ou**
- Coupon de carte de crédit\*
- Copie des lettres patentes de l'organisme, du certificat de constitution, de son inscription au Registraire des entreprises ou d'un document attestant de son existence.
- Copie de la résolution dûment signée autorisant la personne désignée à la section 2 à agir au nom de l'organisme.
- Document démontrant les fins ou les buts poursuivis par l'organisme.
- Les plus récents états financiers.

## Envoi du formulaire

---

**À Québec :**  
560, boulevard Charest Est, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1K 3J3

**À Montréal :**  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

\* Ce coupon se trouve au bas du formulaire « Frais d'étude et droits – Modalités de paiement ».